



Commission du droit
de prêt public
Public Lending Right
Commission



Rapport annuel

Commission du droit de prêt public

2008-2009

Commission du droit de prêt public



Commission du droit
de prêt public

Public Lending Right
Commission

350, rue Albert, Case postale 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8
Téléphone : 1-800-521-5721 ou 613-566-4378
Télécopieur : 613-566-4418
dpp@conseildesarts.ca
www.plr-dpp.ca

Table des matières

À propos du DPP	5
Historique du DPP	7
Message du président.....	8
Message de la secrétaire générale.....	10
Membres et personnel de la CDPP	13
Sommaire financier	14
Rapport statistique des activités	15

Nous espérons que le Programme du droit de prêt public sera un instrument qui permettra de rehausser, de façon toujours plus efficace, le revenu annuel des écrivains canadiens et de reconnaître l'importante contribution que ceux-ci apportent à notre développement culturel et à notre qualité de vie, et que parfois nous tenons trop pour acquise.

— *Flora MacDonald, ancienne ministre des Communications, extrait du discours qu'elle a prononcé lors de la cérémonie de présentation des premiers chèques de la CDPP, en 1987*

À propos du DPP

Objectifs de la Commission du droit de prêt public

La Commission du droit de prêt public (CDPP) vise l'accroissement des revenus des écrivains canadiens et l'amélioration de leur situation financière, ainsi que la reconnaissance publique de leur contribution à l'identité culturelle du Canada. Elle verse des paiements aux auteurs canadiens pour la présence de leurs livres qui sont catalogués dans des bibliothèques publiques du pays et qui sont admissibles au Programme du DPP. Le nombre de livres admissibles inscrits au programme de la Commission du droit de prêt public s'élève à 76 542.

Contexte

Après presque 40 ans de pressions exercées par les associations nationales d'écrivains, le Programme du droit de prêt public (DPP) a vu le jour en 1986. C'est à la fin des années 1970 et au début des années 1980 que les auteurs ont convaincu le gouvernement fédéral de créer le Programme du DPP. En 1986, avec l'appui du Conseil des Arts du Canada, un comité composé d'écrivains, d'éditeurs et de bibliothécaires a donc institué et mis en oeuvre le Programme du DPP. En fait, le travail des associations nationales a fait une telle impression que les documents fondateurs du Programme du DPP précisent que l'on doit confier l'administration de ce programme à ces associations. Le Canada est l'un des 29 pays à posséder un programme de droit de prêt public. En 1992, dans la *Loi sur le statut de l'artiste*, le gouvernement du Canada reconnaissait l'« importance, pour les artistes, de recevoir une indemnisation pour l'utilisation et, notamment, pour le prêt public de leurs œuvres. »

La CDPP — dont la majorité des membres sont des écrivains — représente les organismes nationaux d'écrivains, de bibliothécaires et d'éditeurs, et elle établit les politiques générales du Programme, qui sont mises en oeuvre par un comité exécutif. En 2008-2009, la CDPP et le comité exécutif étaient tous les deux présidés par l'écrivain Jacques Patrice Ouellet. La CDPP compte quatre employés à temps plein et fonctionne sous l'égide administrative du Conseil des Arts du Canada. Le financement du Programme du DPP provient du gouvernement fédéral par l'intermédiaire du Ministère du Patrimoine canadien.

Fonctionnement du Programme du DPP

Les auteurs doivent inscrire leurs livres auprès de la CDPP. Les œuvres de fiction, de poésie, de théâtre et de littérature jeunesse, les essais ainsi que les ouvrages savants sont admissibles; les livres pratiques, les guides, les bibliographies, les compilations et les manuels scolaires ne le sont pas. Une recherche des titres admissibles inscrits à la base de données de la CDPP s'effectue annuellement dans les catalogues des bibliothèques publiques sélectionnées (soit les catalogues de six bibliothèques dans chacune des langues officielles).

La recherche des titres dans les bibliothèques détermine les paiements du DPP. Seule la présence d'un ouvrage dans une ou plusieurs de ces bibliothèques génère un paiement. Chaque année, l'enveloppe budgétaire permet de fixer la valeur du montant versé aux ouvrages trouvés en bibliothèque ainsi que le montant maximal qu'un auteur peut recevoir.

Historique du DPP

- 1946** Le premier programme d'indemnisation pour le prêt public est instauré au Danemark.
- 1949** La Canadian Authors Association entame des discussions sur la mise en place d'un programme de droit de prêt public (DPP) au Canada.
- 1951** La Commission royale d'enquête Massey-Lévesque sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada rend un rapport concernant deux études qu'elle avait commandées sur la littérature canadienne. Les opinions des deux auteurs des études, s'exprimant respectivement au sujet de la littérature de langue anglaise et de langue française, se rejoignent : « Nous n'avons pas encore de littérature vraiment nationale ni en français ni en anglais. »
- 1973** La Writers' Union of Canada commence à faire pression auprès du gouvernement fédéral pour l'établissement d'un programme de DPP.
- 1977** Le Conseil des Arts du Canada met sur pied un comité afin d'examiner la création d'un programme de DPP.
- 1982** Le comité Applebaum-Hébert recommande que le gouvernement établisse un programme de paiement pour l'utilisation des livres dans les bibliothèques.
- 1986** En mars, le Programme du DPP est établi par décision du Cabinet; le Conseil du Trésor affecte au programme un budget initial de trois millions de dollars. Le Canada devient le 13^e pays à instaurer un programme de DPP.
- 1988** Les statuts et règlements de la Commission du DPP sont élaborés et approuvés.
- 1992** La *Loi sur le statut de l'artiste* est adoptée. Parmi ses principes généraux, elle inclut l'«importance pour les artistes de recevoir une indemnisation pour l'utilisation et, notamment, pour le prêt public de leurs œuvres.»
- 1996** La Commission du DPP et le Conseil des Arts du Canada signent une entente administrative afin de clarifier la relation entre les deux organismes.
- 1999** Le Canada organise la III^e conférence internationale annuelle sur le DPP.
- 2005** La Commission du DPP et le Conseil des Arts du Canada signent une convention administrative révisée qui clarifie la relation entre les deux organismes.

Message du président

Au cours de l'année 2008-2009, la Commission du droit de prêt public (CDPP) a connu de nombreux et importants changements. Pour n'en nommer que quelques-uns, je soulignerai l'adoption d'une nouvelle stratégie de la gestion de la croissance, l'addition de nouveaux membres à la CDPP, la mise sur pied d'un comité d'étude sur l'incidence du nouveau livre électronique dans les bibliothèques publiques et la création d'un comité de planification pour les célébrations, en 2011, du 25^e anniversaire de la fondation de la CDPP. D'autres modifications importantes ont été proposées et ces dernières, une fois adoptées par les membres présents à la prochaine assemblée générale, contribueront assurément à un avancement positif de la CDPP.

Les changements apportés en 2008-2009 sont nécessaires, car ils permettent à la CDPP de donner aux quelque 16 000 auteurs — qui bénéficient de son programme et qui sont sa raison d'être — une juste reconnaissance publique pour leur contribution à la culture canadienne. Plus précisément, la CDPP doit mettre de l'avant ces changements afin de concilier une augmentation annuelle de nouvelles inscriptions (qui frôle les 4 %) et un accroissement presque inexistant de son budget annuel.

Toutefois, pour réaliser pleinement et adéquatement son mandat — soit le paiement aux auteurs canadiens pour la présence de leurs livres dans des bibliothèques publiques du pays —, la CDPP a besoin d'une augmentation substantielle de son budget annuel. Parce que je suis à la fois éditeur, auteur et président de la CDPP, je peux témoigner de la situation du domaine littéraire. La majorité des auteurs vivent difficilement de leur plume, les budgets d'acquisition des bibliothèques publiques sont trop maigres, et les coûts de publication, notamment dans les communautés linguistiques en situation minoritaire, augmentent. Les paiements de la CDPP offrent un soutien direct et essentiel à la création. L'insuffisance de ces fonds fait diminuer les paiements aux auteurs canadiens proportionnellement à l'augmentation du nombre d'auteurs inscrits au programme. Actuellement, plus le nombre d'auteurs inscrits au programme de la CDPP augmente, plus les paiements versés aux auteurs canadiens (anglophones et francophones) diminuent.

Cette réalité a deux faces : l'une positive, l'autre négative. Sous un angle positif, l'augmentation du nombre d'inscriptions signifie que le programme de la CDPP est de plus en plus connu des auteurs canadiens; sous un autre négatif, la diminution des paiements traduit un budget qui n'a pas été augmenté proportionnellement à cette croissance. À l'échelle internationale, on observe que, à l'instar du Canada, de plus en plus de pays se dotent d'un tel programme. Partout dans le monde, les paiements des programmes du droit de prêt public continuent d'être une importante source de revenus pour les auteurs. Ainsi, en 2008-2009, le paiement maximal des auteurs du Royaume-Uni se montait à 6 600 £ (environ 11 750 \$CAN), alors que celui des auteurs canadiens était de 2 800 \$.

J'espère que, pendant mon mandat à la présidence, le budget de fonctionnement de la CDPP sera substantiellement révisé à la hausse, et cela, malgré les contraintes économiques actuelles. Au fil des ans, la CDPP a démontré la nécessité de son programme et a réclamé une augmentation de son budget. Cette année, 700 000 \$ ont été ajoutés à son budget de base. Cette augmentation des mieux accueillies s'est traduite par un paiement plus élevé pour les auteurs canadiens. La *Loi sur le statut de l'artiste*, adoptée en 1992, affirme l'« importance pour les artistes de recevoir une indemnisation pour l'utilisation et, notamment, pour le prêt public de leurs œuvres. » Les auteurs doivent être adéquatement rétribués pour leur travail et pour la *plus-value* que leurs œuvres apportent à la population du Canada. Le paiement de la CDPP est un revenu important pour une majorité d'auteurs qui, peu importe le succès qu'ils connaissent, choisissent de vivre de leur plume. Leurs œuvres contribuent remarquablement au développement culturel de la société canadienne et, aussi, du patrimoine mondial. La société canadienne doit, par l'entremise de la CDPP, rétribuer équitablement ses auteurs pour leur inestimable contribution culturelle.

Je tiens enfin à remercier les employés de la CDPP qui, malgré le budget limité de la CDPP, accomplissent leur travail avec brio. Je tiens aussi à remercier les membres sortants de la CDPP et à souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres qui, j'en suis convaincu, sauront mener à bien le mandat de la CDPP.

Jacques P. Ouellet

Message de la secrétaire générale

En 2008-2009, 23^e année d'existence de la Commission du droit de prêt public (CDPP), nous avons versé 9 901 023,60 \$ à 16 514 auteurs canadiens de 1 751 collectivités au Canada et de 357 collectivités à l'étranger. Le paiement moyen, soit 600 \$, représente la compensation versée aux auteurs dont les livres sont prêtés par les bibliothèques publiques canadiennes pour un meilleur accès des gens du pays à la littérature canadienne.

En 2008-2009, le budget des paiements aux auteurs a continué de bénéficier des fonds d'Un avenir en art, programme de soutien financier aux arts et à la culture. Un avenir en art, qui prendra fin en mars 2010, verse 1 M\$ à la CDPP. Nous demeurons confiants qu'il sera renouvelé. Par ailleurs, comme le précisait le Plan d'action du Conseil des Arts du Canada publié en février 2008, le budget de la CDPP pour 2008-2009 a été augmenté de 700 000 \$.

* * * *

On pourrait décrire les priorités et activités de la CDPP de l'année qui vient de s'écouler comme étant tournées vers l'avenir. À l'approche de notre 25^e anniversaire, qui aura lieu en 2011, nous avons l'intention de célébrer nos réalisations, de relever les défis qui changeront la lecture sous peu et de composer avec la croissance constante du programme – défi que nous relevons depuis le tout premier envoi de chèques, en 1986.

Stratégie de gestion de la croissance

En juin 2008, la CDPP a voté unanimement en faveur de l'adoption de la stratégie de gestion de la croissance (SGC). L'introduction de la SGC signifie qu'un barème sera mis en application pour le paiement des auteurs de février 2010. La décision de son implantation n'a pas été facile pour la CDPP. Depuis 1993, celle-ci, qui se compose d'auteurs, d'éditeurs, de bibliothécaires, de traducteurs et de représentants du gouvernement, examine une série de solutions visant à gérer des fonds limités, de façon à maximiser leur impact pour tous les auteurs. La CDPP estime que la SGC est la meilleure solution, car elle garantit qu'aucun auteur ne perdra totalement son paiement. Avec ce plan, un auteur dont le livre est trouvé dans une des bibliothèques échantillonnées recevra toujours un paiement.

La régie de la CDPP

Cette année, plus de la moitié des membres de la CDPP ont assisté à leur première réunion de conseil d'administration. Une de nos grandes préoccupations consistait à nous assurer que les nouveaux membres disposaient des outils nécessaires pour guider la CDPP et prendre des décisions éclairées, surtout en cette période de transition. Nous avons adopté une politique sur l'orientation des nouveaux membres de la CDPP et institué une séance d'orientation et du mentorat pour les nouveaux membres.

Politiques institutionnelles de la CDPP

La CDPP continue son travail de documentation des politiques, procédures et normes. En fonctionnant selon les pratiques établies et approuvées, nous conférons à nos activités cohérence, clarté et finalité. En juin 2008, la CDPP a approuvé la politique sur l'échantillonnage des bibliothèques, activité au cœur de ce que fait la Commission. En fait, il est très important de normaliser cette pratique, puisque le choix des bibliothèques et la pratique adoptée déterminent le niveau de rémunération qu'un auteur recevra.

Le monde du livre en changement : les livres électroniques

En juin 2008, la CDPP a mis sur pied un sous-comité chargé d'étudier la question des livres électroniques. Le mandat du sous-comité des livres électroniques consiste à évaluer la progression de l'utilisation des livres électroniques dans les bibliothèques publiques, afin d'évaluer l'impact qu'aurait l'inclusion de ces titres, comme étant admissibles à des paiements du DPP, sur le budget et la fonctionnalité du programme. Le sous-comité a décidé de se concentrer sur les aspects suivants : comment se définissent les livres électroniques? Comment seront-ils prêtés par les bibliothèques? Comment la CDPP quantifiera-t-elle la présence d'un livre électronique dans une bibliothèque? Comment les livres électroniques toucheront-ils la gestion du Programme du DPP.

La 8e Conférence internationale du DPP (2009), à Lisbonne, Portugal

Nous assisterons à la 8e Conférence internationale du DPP (2009) du 23 au 25 septembre, à Lisbonne, au Portugal. En ce moment, le Portugal n'a pas de système du DPP, même si la European Union Lending Right Directive a été transposée au système juridique portugais. En ce moment, 29 pays répartis partout dans le monde offrent un Programme du DPP, alors que 11 autres pays en sont à développer un tel programme.

* * * *

En terminant, je remercie l'équipe du DPP : Danielle Guindon (commis), Rachelle Lanoue (adjointe administrative) et Benoît Rollin (agent de programme), ainsi que les membres de la CDPP. Leur dévouement et leur enthousiasme envers ce programme sont des plus inspirants.

Michelle Legault

Membres et personnel de la Commission du DPP

Nom	Organisme
Jacques Ouellet (président)	Regroupement des écrivains acadiens
Kenneth McGoogan (vice-président)	The Writers' Union of Canada
David Copelin (président sortant)	Playwrights Guild of Canada
Marie-Célie Agnant	Commission du droit de prêt public*
Aline Apostolska	Union des écrivaines et des écrivains québécois
Phyllis Aronoff	Association des traducteurs et traductrices littéraires du Canada
Gaston Bellemare	Association nationale des éditeurs de livres
Laurie Brinklow	Association of Canadian Publishers
Gillian Cantello (non-votant)	Bibliothèque et Archives Canada
Olivier Charbonneau	Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation
Linda Cook	Canadian Library Association
Carole David	Commission du droit de prêt public*
Marc Duhaim (non-votant)	Ministère du Patrimoine canadien
Marilyn Dumont	Commission du droit de prêt public*
Beatriz Hausner	The League of Canadian Poets
Luc LaRoche (non-votant)	Le Conseil des Arts du Canada
Louis Lasnier	Écrivains francophones d'Amérique
Bernice Lever	Canadian Authors Association
Hélène Roussel (non-votant)	Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Comité exécutif

Jacques Ouellet (président), Kenneth McGoogan (vice-président), David Copelin (président sortant), Aline Apostolska, Gaston Bellemare, Olivier Charbonneau, Linda Cook, Louis Lasnier

Personnel

Michelle Legault (secrétaire générale), Benoît Rollin (agent de programme), Rachele Lanoue (adjoindte administrative), Danielle Guindon (commis)

* La Commission DPP peut nommer jusqu'à concurrence de trois écrivains à titre de membres de la Commission.

Sommaire financier

Note : Ce rapport est à titre d'information seulement. Les états financiers de la Commission du droit de prêt public et ceux du Conseil des Arts du Canada sont consolidés, aux fins d'établissement des rapports.

Description	2008-2009	2007-2008
Traitements	261 099 \$	243 786 \$
Temps supplémentaire	0 \$	452 \$
Prestations aux employés	75 033 \$	78 067 \$
Traitements - Employés temporaires	2 943 \$	238 \$
Prestations aux employés temporaires	0 \$	116 \$
Total des traitements	339 075 \$	322 659 \$
<u>Autres frais de fonctionnement:</u>		
Frais de voyages du personnel	824 \$	2 935 \$
Frais d'administration : Conseil des Arts du Canada	390 000 \$	390 000 \$
Frais d'affranchissement et de messagerie	11 532 \$	11 021 \$
Assemblées plénières de la Commission	37 309 \$	43 661 \$
Réunions du Comité exécutif	13 010 \$	22 558 \$
Frais d'impression	6 095 \$	5 955 \$
Fournitures de bureau	1 474 \$	0 \$
Autres dépenses	258 \$	42 \$
Total autres frais de fonctionnement	460 503 \$	476 173 \$
Total des frais de fonctionnement	799 577 \$	798 832 \$
<hr/>		
Total des paiements DPP versés aux auteurs au moment de l'envoi annuel	9 901 024 \$	9 115 095 \$

Rapport statistique des activités

Bilan de la 23^e année du Programme du DPP

	2007-2008	2008-2009	+ / - (2007-2008)
AUTEURS INSCRITS AU PROGRAMME	17 028	17 532	2,96 %
AUTEURS AYANT REÇU UN PAIEMENT	15 993	16 514	3,26 %
TITRES INSCRITS	73 578	78 038	6,06 %
TITRES ADMISSIBLES	73 075	76 542	4,74 %
TITRES AYANT PRODUIT UN PAIEMENT	62 631	65 345	4,33 %
SOMME VERSÉE AUX AUTEURS	9 115 095 \$	9 901 024 \$	8,62 %
PAIEMENT MOYEN PAR AUTEUR	570 \$	600 \$	5,26 %
PAIEMENT MÉDIAN	279,59 \$	292,00 \$	4,44 %
MONTANT MAXIMUM PAYÉ POUR UN LIVRE	268,10 \$	280,00 \$	4,44 %

Croissance : nouveaux auteurs

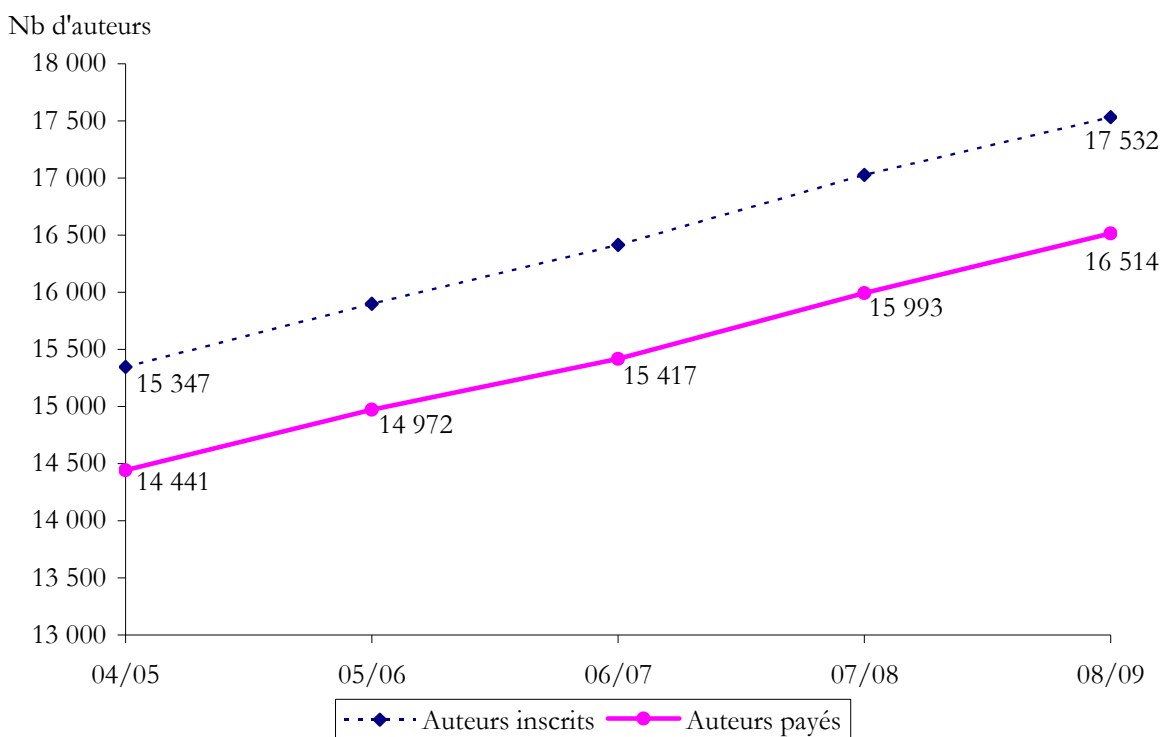
DEMANDES DE FORMULAIRES	Anglais	Français	Total
2006-2007			749
2007-2008			827
2008-2009	531	271	802

NOUVEAUX AUTEURS INSCRITS			Total
2006-2007			798
2007-2008			849
2008-2009	496	254	750

NOUVEAUX AUTEURS AYANT REÇU UN PAIEMENT			Total
2006-2007			640
2007-2008			728
2008-2009	428	245	673

MONTANTS PAYÉS AUX NOUVEAUX AUTEURS			Total
2006-2007			194 458 \$
2007-2008			211 286 \$
2008-2009	115 952 \$	83 351 \$	199 303 \$

Nombre d'auteurs inscrits, 2004-2009



Répartition des paiements aux auteurs

1. Paiements par intervalle et par langue, 2008-2009

	Langue	Auteurs	%	\$	%
MINIMUM 25 \$	A	274	1,66 %	6 850,00 \$	0,07 %
	F	66	0,40 %	1 650,00 \$	0,02 %
	A+F	340	2,06 %	8 500,00 \$	0,09 %
DE 25,01 \$ À 292,00 \$	A	5 625	34,06 %	885 306,80 \$	8,94 %
	F	2 295	13,90 %	413 703,20 \$	4,18 %
	A+F	7 920	47,96 %	1 299 010,00 \$	13,12 %
MÉDIANE 292,00 \$	A+F	8 260	50,02 %	1 307 510,00 \$	13,21 %
DE 292,01 \$ À 600,00 \$	A	2 330	14,11 %	1 016 749,60 \$	10,27 %
	F	1 127	6,82 %	519 388,80 \$	5,25 %
	A+F	3 457	20,93 %	1 536 138,40 \$	15,51 %
DE 600,01 \$ À 999,99 \$	A	1 111	6,73 %	858 530,80 \$	8,67 %
	F	695	4,21 %	545 476,80 \$	5,51 %
	A+F	1 806	10,94 %	1 404 007,60 \$	14,18 %
DE 1 000,00 \$ À 1 999,99 \$	A	1 025	6,21 %	1 414 470,00 \$	14,29 %
	F	730	4,42 %	1 011 016,00 \$	10,21 %
	A+F	1 755	10,63 %	2 425 486,00 \$	24,50 %
DE 2 000,00 \$ À 2 799,99 \$	A	295	1,79 %	696 820,80 \$	7,04 %
	F	223	1,35 %	520 660,80 \$	5,26 %
	A+F	518	3,14 %	1 217 481,60 \$	12,30 %
MAXIMUM 2 800,00 \$	A	373	2,26 %	1 044 400,00 \$	10,55 %
	F	345	2,09 %	966 000,00 \$	9,76 %
	A+F	718	4,35 %	2 010 400,00 \$	20,30 %
TOTAL	A	11 033	66,81 %	5 923 128,00 \$	59,82 %
	F	5 481	33,19 %	3 977 895,60 \$	40,18 %
	A+F	16 514	100 %	9 901 023,60 \$	100 %

La **médiane** est le nombre qui permet de couper la population étudiée en deux groupes égaux.

En février 2009, 8 260 auteurs (50,02 %) ont reçu 292,00 \$ ou moins. Ils se sont partagé 13,21 % du budget.

Moyenne: En février 2009, le paiement moyen était de 600 \$.

11 717 auteurs (70,95 %) ont reçu 600 \$ ou moins. Ils se sont partagé 28,72 % du budget.

4 797 auteurs (29,05 %) ont reçu plus de 600 \$. Ils se sont partagé 71,28 % du budget.

2 991 auteurs (18,11 %) ont reçu 1 000 \$ ou plus. Ils se sont partagé 57,10 % du budget.

1 236 auteurs (7,48 %) ont reçu 2 000 \$ ou plus. Ils se sont partagé 32,60 % du budget.

Répartition des paiements aux auteurs

2. Paiements par province, 2008-2009

Province / Territoire	Nombre d'inscriptions	%	Nombre de paiements	%	% payés	\$	% Budget total
TERRE-NEUVE-ET- LABRADOR	258	1,47 %	241	1,46 %	93,41 %	109 930,20 \$	1,11 %
NOUVELLE-ÉCOSSE	637	3,63 %	606	3,67 %	95,13 %	253 646,20 \$	2,56 %
ÎLE-DU-PRINCE- ÉDOUARD	68	0,39 %	63	0,38 %	92,65 %	37 367,60 \$	0,38 %
NOUVEAU- BRUNSWICK	378	2,16 %	361	2,19 %	95,50 %	177 065,40 \$	1,79 %
QUÉBEC	5 703	32,53 %	5 468	33,11 %	95,88 %	3 918 240,40 \$	39,57 %
ONTARIO	5 709	32,56 %	5 297	32,08 %	92,78 %	2 999 724,60 \$	30,30 %
MANITOBA	432	2,46 %	406	2,46 %	93,98 %	186 278,60 \$	1,88 %
SASKATCHEWAN	343	1,96 %	312	1,89 %	90,96 %	182 661,60 \$	1,84 %
ALBERTA	889	5,07 %	820	4,97 %	92,24 %	424 338,40 \$	4,29 %
COLOMBIE- BRITANNIQUE	2 519	14,37 %	2 371	14,36 %	94,12 %	1 269 769,80 \$	12,82 %
TERRITOIRES DU NORD-OUEST	12	0,07 %	12	0,07 %	100 %	5 216,80 \$	0,05 %
YUKON	27	0,15 %	27	0,16 %	100 %	8 458,60 \$	0,09 %
NUNAVUT	5	0,03 %	5	0,03 %	100 %	1 802,40 \$	0,02 %
À L'ÉTRANGER	552	3,15 %	525	3,18 %	95,11 %	326 523,00 \$	3,30 %
TOTAL	17 532	100 %	16 514	100 %	94,19 %	9 901 023,60 \$	100 %

Exemple: En 2008-2009, 90,96 % des auteurs de la Saskatchewan qui se sont inscrits ont touché un paiement. Ils représentent 1,89 % des auteurs payés. Ils se sont partagé 1,84 % du budget des paiements.

Nouveaux titres inscrits

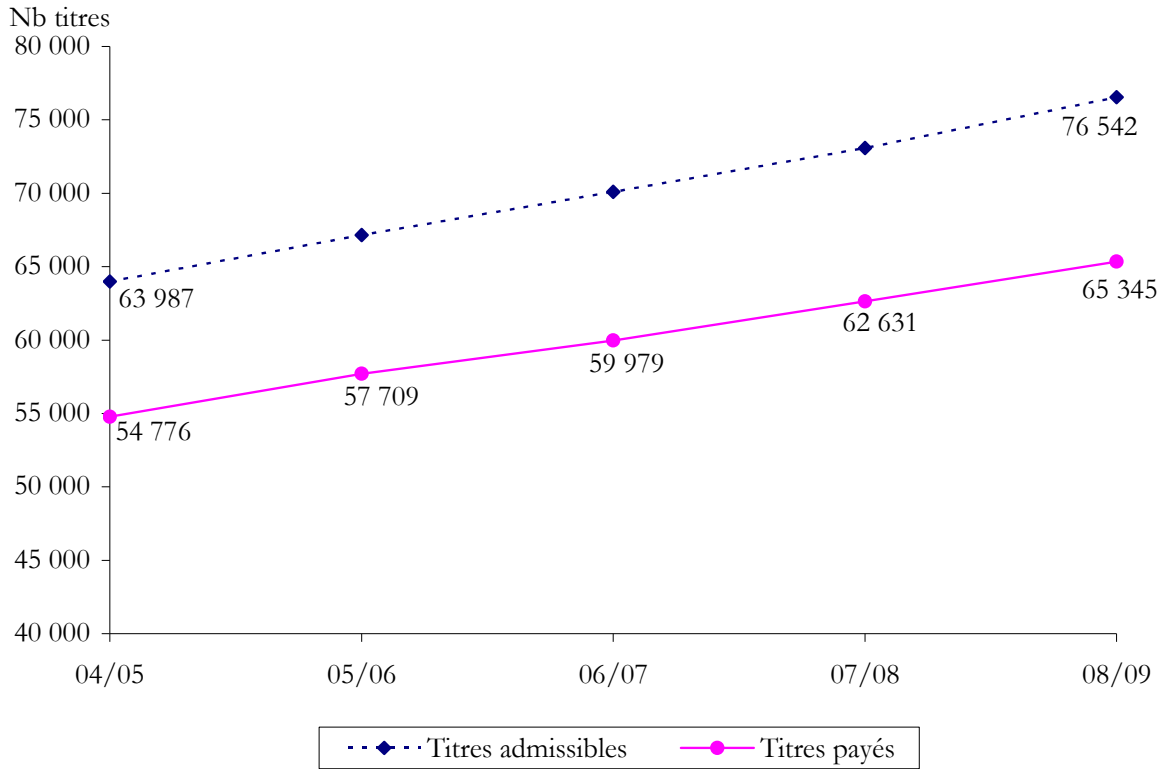
NOUVEAUX TITRES INSCRITS	Anglais	Français	Autres	Bilingues	Total
2006-2007					4 341
2007-2008					4 624
2008-2009	2 726	1 700	178	40	4 644
NOUVEAUX TITRES ADMISSIBLES					
2006-2007					3 778
2007-2008					4 139
2008-2009	2 418	1 524	172	28	4 142
NOUVEAU TITRES TROUVÉS					
2006-2007					3 066
2007-2008					3 343
2008-2009	1 812	1 411	36	21	3 280
MONTANTS PAYÉS POUR LES NOUVEAUX TITRES					
2006-2007					511 342 \$
2007-2008					536 643 \$
2008-2009	279 558 \$	268 121 \$	2 281 \$	1 903 \$	551 863 \$

Nouveaux titres admissibles par langue et par catégorie

	Anglais	Français	Autres	Bilingues	Total	%
JEUNESSE	612	593	76	9	1 290	31,14 %
FICTION	508	373	31	1	913	22,04 %
POÉSIE	228	156	17	4	405	9,78 %
THÉÂTRE	52	24	1	0	77	1,86 %
ESSAI*	1 018	378	47	14	1 457	35,18 %
TOTAL	2 418	1 524	172	28	4 142	
%	58,38 %	36,79 %	4,15 %	0,68 %		

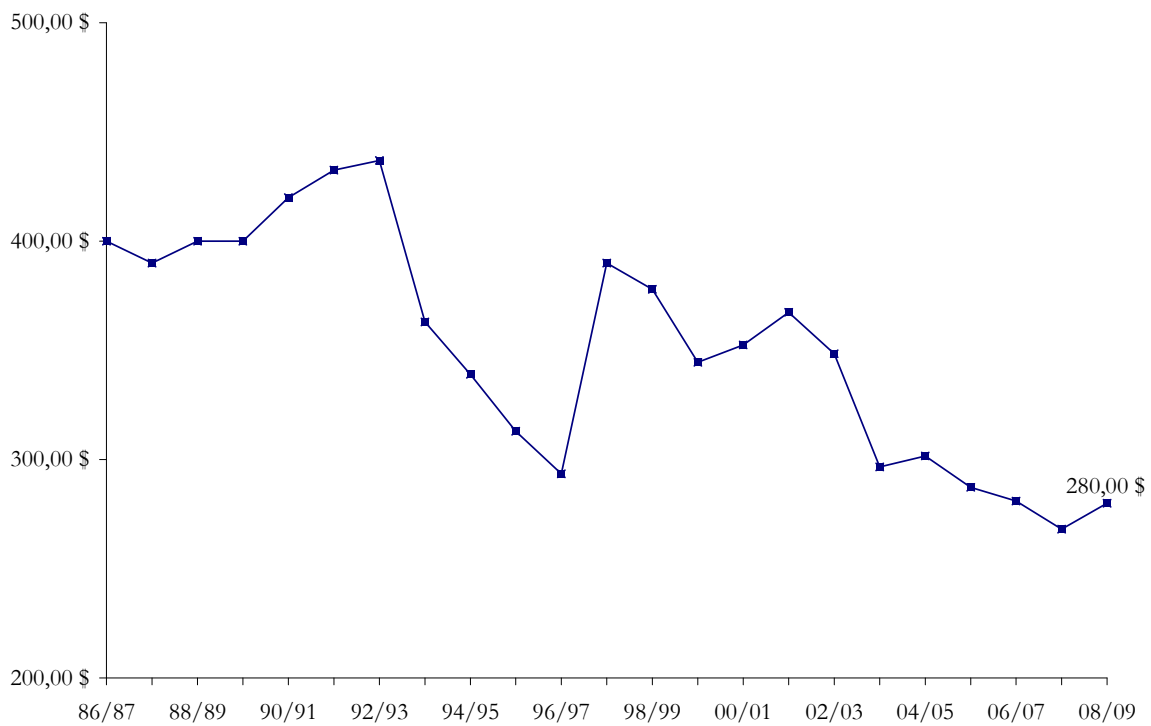
* La catégorie « Essai » comprend les ouvrages savants.

Nombre de titres, 2004-2009



Maximum par titre depuis 1986

(le montant du paiement pour un livre trouvé dans toutes les bibliothèques échantillonnées)



Croissance annuelle du nombre de titres admissibles par langue

Langue	Année	Nombre de titres	Croissance par rapport à l'année précédente
ANGLAIS	2006-2007	42 227	3,90 %
	2007-2008	43 916	4,00 %
	2008-2009	45 939	4,61 %
FRANÇAIS	2006-2007	25 227	5,38 %
	2007-2008	26 362	4,50 %
	2008-2009	27 625	4,79 %
BILINGUE	2006-2007	315	2,94 %
	2007-2008	332	5,40 %
	2008-2009	356	7,23 %
AUTRE	2006-2007	2 321	2,88 %
	2007-2008	2 465	6,20 %
	2008-2009	2 622	6,37 %
CUMULATIF	2006-2007	70 090	4,39 %
	2007-2008	73 075	4,26 %
	2008-2009	76 542	4,74 %

Titres admissibles trouvés en 2008-2009

Langue	Nombre de titres	Pourcentage
ANGLAIS	38 886	59,51 %
FRANÇAIS	25 550	39,10 %
AUTRES	611	0,94 %
BILINGUE	298	0,46 %
TOTAL	65 345	100,00 %

Titres admissibles par langue et par catégorie

Langue du texte	Catégorie	Nomvre de titre	% Langue	% Catégorie	% Global
ANGLAIS	JEUNESSE	8 882	19,33 %	52,43 %	11,60 %
	FICTION	8 175	17,80 %	52,75 %	10,68 %
	POÉSIE	4 709	10,25 %	55,46 %	6,15 %
	THÉÂTRE	1 176	2,56 %	57,96 %	1,54 %
	ESSAI*	22 997	50,06 %	68,48 %	30,04 %
	TOTAL		45 939	100,00 %	
FRANÇAIS	JEUNESSE	7 472	27,05 %	44,10 %	9,76 %
	FICTION	6 600	23,89 %	42,59 %	8,62 %
	POÉSIE	3 356	12,15 %	39,52 %	4,38 %
	THÉÂTRE	795	2,88 %	39,18 %	1,04 %
	ESSAI*	9 402	34,03 %	28,00 %	12,28 %
	TOTAL		27 625	100,00 %	
AUTRES	JEUNESSE	555	21,17 %	3,28 %	0,73 %
	FICTION	702	26,77 %	4,53 %	0,92 %
	POÉSIE	338	12,89 %	3,98 %	0,44 %
	THÉÂTRE	45	1,72 %	2,22 %	0,06 %
	ESSAI*	982	37,45 %	2,92 %	1,28 %
	TOTAL		2 622	100,00 %	
BILINGUE	JEUNESSE	33	9,27 %	0,19 %	0,04 %
	FICTION	20	5,62 %	0,13 %	0,03 %
	POÉSIE	88	24,72 %	1,04 %	0,02 %
	THÉÂTRE	13	3,65 %	0,64 %	0,11 %
	ESSAI*	202	56,74 %	0,60 %	0,26 %
	TOTAL		356	100,00 %	
TOTAL	JEUNESSE	16 942			22,13 %
	FICTION	15 497			20,25 %
	POÉSIE	8 491			11,09 %
	THÉÂTRE	2 029			2,65 %
	ESSAI*	33 583			43,88 %
	TOTAL	76 542			100,00 %

Exemple: Les 22 997 essais en anglais représentent 50,06 % de tous les titres admissibles en anglais; 68,48 % de tous les essais et études; et 30,04 % de tous les titres inscrits.

* La catégorie « Essai » comprend les ouvrages savants.